





## « un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux », Benjamin Franklin

Suite aux attentats et face à la menace qui continue de peser sur la France, il était à l'évidence nécessaire de renforcer les moyens des services publics (police, justice, douanes) en charge d'assurer la sécurité de la population. La mise en place immédiate de l'état d'urgence s'inscrivait naturellement dans cette perspective.

La prolongation pour trois mois de ce dispositif et la volonté d'introduire dans la Constitution un « régime civil de crise » relèvent en revanche d'une autre logique. Ces décisions reposent implicitement sur l'idée que la démocratie est un handicap pour lutter contre le terrorisme et qu'il faut mettre en veilleuse certaines libertés pour mener efficacement ce combat.

L'état d'urgence peut aussi être une opportunité d'entraver le mouvement social et les syndicats en ouvrant la possibilité d'interdire certains rassemblements ou manifestations sur la voie publique.

Alors que les attaques contre le monde du travail se multiplient, que les entreprises continuent à licencier, que le gouvernement poursuit sa politique austéritaire et annonce de nouvelles réformes régressives, (droit du travail...) il n'est pas anodin que plusieurs manifestations syndicales soient annulées. Le maintien de leur interdiction traduirait clairement une volonté de museler l'expression revendicative des salariés et d'affaiblir leur capacité de résistance aux attaques dont ils sont l'objet.

Nous avions le film « 2001 ou l'odyssée de l'espace », 2012 et la fin du monde, aujourd'hui, la DGFIP nous sort 2111, comme le nombre de suppression d'emplois : le titre du nouveau film est tout trouvé : « 2111, Apocalypse » nous n'avions pas connu pareil choc depuis le quinquennat de Sarkozy.

De plus notre Direction Générale se moque de nous en précisant que toutes les catégories « contribuent à l'effort de réduction » ; oui, mais certaines plus que d'autres : 90% de cette réduction concerne la catégorie des petites mains : B et C.

Enfin, la DG annonce plus de 1995 postes vacants au 1<sup>er</sup> mars 2015 contre 1573 au 1<sup>er</sup> septembre 2015 soit une augmentation de 27 % en 6 mois.

Tout cela participe d'un mouvement plus vaste, une réforme territoriale se caractérisant par :

- des attaques contre les politiques publiques avec des abandons, des privatisations et des transferts de missions (BNP PARIBAS avec les Domaines)
- une nouvelle séquence de fusions regroupements, de fermetures de services publics
- des suppressions d'emplois supplémentaires
- l'accentuation de la dégradation des conditions de vie au travail.

La DGFiP entend aujourd'hui décourager les citoyens de se déplacer. Pour cela, elle a déjà mis en place de multiples réformes, ou en initie de nouvelles, dans un seul but : réduire le nombre d'emplois dans nos services. Les conséquences, le citoyen le vit déjà avec un éloignement de nos accueils, des files d'attentes allongées dans des locaux inadaptés, une réduction des horaires d'ouverture de nos guichets.

Dans cette même logique, notre administration a impulsé auprès du gouvernement voici deux ans un abaissement du plafond de paiement autorisé en numéraire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il nous est désormais fait interdiction d'accepter les paiements en espèces supérieurs à 300 euros, obligeant l'usager de fait à recourir à d'autres moyens de paiement.

Ainsi, pour les têtes pensantes de notre administration, l'usager lorsqu'il n'est pas une charge, est soit un risque soit un fraudeur. Monsieur le Président, vous n'avez pas plus de considération pour les agents que pour le public.

Le département de la Creuse ne déroge pas à la règle avec 9 suppressions d'emplois dont 4B et 4C, pour la plupart dans le réseau comptable ; d'où une autre inquiétude : le devenir de notre réseau en Creuse. Ne nous leurrons pas, de nombreux postes en Creuse sont menacés. D'ailleurs, pour la première fois, la Direction locale nous a transmis un classement des trésoreries par points de charges : malheur à ceux qui sont en bas de l'échelle : Châtelus, Ahun, Chenerailles et Felletin.

Dans la continuité de cette idéologie, la DGFiP entend maintenant mettre en place des « caisses sans numéraires ». La direction locale de la Creuse a proposé à notre Direction générale qu'une expérimentation soit faite à la trésorerie de Chambon sur Voueize.

Dans tous les services en Creuse, la côte d'alerte est atteinte voire franchie : au Cadastre nous recherchons les agents fantômes pour effectuer le travail, au SIP et dans les postes comptables, le cafouillage gouvernemental sur la demi-part supprimé n'en finit pas de poser des problèmes aux collègues...

Rarement, le fossé n'a été aussi grand entre l'évolution des missions et celui des moyens. De plus, en Creuse, la polycompétence est exacerbée du fait de la petite taille de notre Direction et de la nécessité d'exercer les missions malgré tout.

Arrêtons la casse des services publics, et ce n'est pas la création de maisons de services au public qui va arranger la situation avec 1 ou 2 demi-journées de réception, de qui se moque-t-on. Arrêtons avec le tout internet dans un département où il existe de nombreuses zones blanches.

Monsieur le Président, la carrière des agents de la DGFiP n'est pas le long fleuve tranquille que certains ministres se plaisent à railler de manière scandaleuse. En effet, nous dénonçons la menace concernant les règles de gestion annoncées pour 2016. L'administration envisage de bouleverser unilatéralement les règles de gestion : suppression des mouvements complémentaires, fusion de certaines RAN, maintien des agents pendant 3 ans sur un poste ou une dominante, multiplication des ALD.

Nous revendiquons le maintien de l'ensemble du réseau de proximité et des services de direction dans le cadre des DDFIP et DRFIP. Chaque citoyen, entreprise doit avoir un accès simple au service public ; un maillage territorial fin est seul à même d'assurer l'équité entre citoyens, de garantir un accès identique en tout point du territoire aux services publics ; enfin si les évolutions technologiques sont nécessaires, on ne peut accepter une administration de plus en plus déshumanisée.